

Message d'intérêt public

Manifestation d'intérêt à siéger à la Commission des normes du travail

Date de début : 12 mai 2020 Date de fin : 31 mai 2020

Ensemble du Nunavut 45 sec.

Le ministère de la Justice est à la recherche de personnes dynamiques souhaitant siéger au Conseil des normes du travail.

La Commission des normes du travail est un tribunal administratif créé en vertu de la Loi sur les normes du travail. L'employeur et l'employé peuvent interjeter appel à la Commission des décisions ou ordonnances de l'agent des normes du travail.

Les candidats et candidates doivent avoir l'expérience ou connaître les milieux de la main d'œuvre, des affaires et de la justice réparatrice. La maîtrise de l'anglais tant à l'oral qu'à l'écrit est essentielle, car les membres doivent lire de longs documents, comprendre les implications juridiques et être en mesure d'étudier et de rédiger des décisions claires et concises. La maîtrise, à l'oral et à l'écrit, de l'inuktitut, de l'inuinnagtun ou du français est un atout.

Les candidates ou candidats doivent être prêts à consacrer de 5 à 15 heures par trimestre (3 mois) pour participer aux affaires du conseil, comme l'étude d'appels interjetés en vertu de la Loi sur les normes du travail, l'examen ou la rédaction de décisions et la tenue d'audiences. L'essentiel de ce travail est fait à distance au moyen de correspondance numérique. Une formation sera fournie et les membres du conseil recevront des honoraires pour les journées où leurs services seront requis.

À l'heure actuelle, le Conseil des normes du travail tient compte de l'urgence sanitaire dans la conduite de ses affaires.

Si le poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitæ et une attestation de vérification de casier judiciaire à Jacob Blackburn à JBlackburn@gov.nu.ca ou appelez au 867 975-6565.

Renseignements aux médias :

Karlee Kendall
Analyste des politiques et des communications
Ministère de la Justice
867 975-6174
kkendall@gov.nu.ca